

POLITIQUE ET PROCÉDURES DES SERVICES LINGUISTIQUES DE L'ICANN

Christina Rodriguez, directrice senior des services linguistiques
de l'ICANN
Juin 2024



TABLE DES MATIERES

APERÇU	3
PRATIQUES DES SERVICES LINGUISTIQUES	4
DÉFINITIONS	5
TRADUCTION	7
TRADUCTION PROACTIVE	8
TRADUCTION SUR DEMANDE.....	10
INTERPRÉTATION	12
REUNIONS PUBLIQUES DE L'ICANN.....	12
REUNIONS REGIONALES DE L'ICANN	14
SEMAINE DE PREPARATION DE L'ICANN.....	14
INTERPRETATION DE TELECONFERENCES	14
TRANSCRIPTION	15
REUNIONS PUBLIQUES DE L'ICANN.....	15
REUNIONS REGIONALES ET AUTRES REUNIONS EN FACE A FACE.....	15
TELECONFERENCES	16
<i>Politique et processus d'enregistrement et de transcription de l'ICANN - V1</i>	17
TRANSCRIPTION EN TEMPS RÉEL (RTT)	18
LÉGENDE DE VIDÉO	19
SOUS-TITRAGE DE VIDÉO	19

APERÇU

Le département des services linguistiques de l'organisation ICANN a pour but de rendre les informations sur l'ICANN et son travail accessibles aux non-anglophones de manière à favoriser l'inclusion et la participation et à renforcer ainsi l'efficacité du modèle multipartite.

Le multilinguisme est essentiel à la réussite de la communauté multipartite mondiale de l'ICANN. À cette fin, le Conseil d'administration de l'ICANN a approuvé la première version du présent document en octobre 2012.

Le présent document est une mise à jour de la version qui remonte à janvier 2020. Il rend compte de l'environnement opérationnel et prévoit un renforcement de l'efficacité, une réduction des coûts ainsi que le recours aux nouvelles technologies afin de veiller à ce que nous continuions à améliorer la qualité de notre travail.

L'anglais est la langue de travail de l'ICANN. Nous fournissons un soutien multilingue dans différentes langues qui constituent les langues de l'ICANN. Les critères de sélection de ces langues sont inspirés des critères utilisés par d'autres organisations internationales. Selon une étude sur le multilinguisme menée auprès de 13 organisations internationales de premier ordre (Commonwealth, CPI, OIT, FMI, CIO, UIP, UIT, OCDE, Nations Unies, UPU, WB, OMS et OMC), l'anglais est la langue officielle de presque toutes ces organisations (12). Elle est suivie par le français (10), l'espagnol (6) et l'arabe, le chinois et le russe (3). Les langues de l'ICANN sont les mêmes que celles utilisées par les Nations Unies, la Banque mondiale (BM), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et la Cour pénale internationale (CPI), à savoir l'arabe, le chinois (simplifié), l'anglais, le français, le russe et l'espagnol, selon le cas, en tenant compte des besoins, des demandes et du budget. L'objectif de la politique des services linguistiques est d'aider l'ICANN à fonctionner comme une organisation mondiale hautement efficace, en fournissant des services linguistiques de grande qualité, uniformes, en temps utile et rentables.

Voici les services linguistiques fournis par l'ICANN :

- [Traduction](#)
- [Interprétation](#)
- [Interprétation de téléconférences](#)
- [Transcription](#)
- [Transcription en temps réel \(RTT\)](#)
- [Légendage de vidéo](#)
- [Sous-titrage de vidéo](#)

PRATIQUES DES SERVICES LINGUISTIQUES

En approuvant la présente politique, l'ICANN s'engage à s'adonner aux pratiques suivantes :

- Traduction de différents types de supports dans toutes les langues de l'ICANN autres que l'anglais en fonction des besoins identifiés, de la demande et de la faisabilité. Les documents destinés à un public national spécifique ou contenant uniquement des informations propres à un pays peuvent être traduits dans la langue de ce pays.
- Lors des réunions publiques de l'ICANN, des réunions régionales parrainées et des réunions du Conseil d'administration de l'ICANN (si nécessaire) :
 - Interprétation dans les six langues de l'ICANN pour le forum public, la cérémonie d'ouverture, certaines salles de réunion et certaines séances de groupes de la communauté (de plus amples informations sont disponibles dans la section ci-dessous).
 - Transcription des enregistrements audio de toutes les séances ouvertes, dans l'une quelconque des langues prises en charge. Cela vaut pour les séances sans services de transcription en temps réel (RTT).
 - RTT pour les séances et réunions du Conseil d'administration de l'ICANN, les séances du Comité consultatif gouvernemental (GAC), les séances portant sur des sujets d'actualité, les forums publics, et la réunion du Conseil de la GNSO.
- Services d'interprétation de téléconférences dans l'une quelconque des six langues de l'ICANN plus le portugais, selon les besoins identifiés.
- Transcription de fichiers audio de séminaires web et téléconférences, dans l'une quelconque des six langues de l'ICANN plus le portugais, selon les besoins identifiés.
- Services de RTT des téléconférences fournis après examen de la demande (uniquement en anglais).
- Sous-titrage et légendage de vidéos dans l'une quelconque des langues de l'ICANN.
- Un soutien linguistique supplémentaire pour l'un de ces services sera envisagé par l'organisation ICANN au cas par cas, c'est-à-dire lorsque cela s'avère nécessaire afin de prendre en charge la langue locale du pays hôte dans le cadre d'une réunion publique de l'ICANN.
- Contrôle qualité amélioré via l'utilisation de technologies et outils tels que les nouveaux acronymes et termes de l'ICANN dans une base de données centrale.
- Avec le lancement de l'Initiative relative à la transparence des informations (ITI), fonctions de recherche et de navigation améliorées pour les documents publics de l'ICANN en anglais et pour l'ensemble des supports traduits.

-
- Évaluation constante des meilleures pratiques linguistiques du secteur adoptées par d'autres organisations internationales, experts et associations.

DÉFINITIONS

La traduction, l'interprétation, la transcription, la RTT, le légendage et le sous-titrage constituent différents services qui requièrent une expertise, des compétences, des technologies, des modèles de tarification et des processus uniques.

- La **traduction** consiste à transposer un texte écrit d'une langue source dans une langue cible, et parfois dans une langue locale. Une langue locale est une variante spécifique d'une langue propre à une région ou à un pays, par exemple le français parlé au Canada ou l'espagnol parlé au Mexique.

La traduction peut comprendre la traduction humaine, la traduction assistée par ordinateur (TAO), la post-édition de traduction automatique (PEMT) et la traduction automatique brute (MT) :

- Les *traductions humaines* sont assurées par un traducteur humain sans recours à la technologie.
 - Les *traductions assistées par ordinateur (TAO)* sont assurées à l'aide de technologies basées sur des mémoires de traduction avant d'être relues et finalisées par des traducteurs humains.
 - La *post-édition de traduction automatique (PEMT)* est une technologie dans laquelle une plateforme de traduction automatique entraînée utilise des ressources de traduction existantes (mémoires de traduction, glossaires et bases de données terminologiques) afin de générer une traduction de meilleure qualité qu'une traduction automatique brute, qui nécessitera tout de même une étape de post-édition minimale. La PEMT ne remplace pas une traduction humaine de grande qualité mais avec de bonnes sources écrites et une étape de post-édition assurée par un traducteur humain, elle constitue, pour certains supports, une alternative viable.
 - La *traduction automatique (MT)*, également connue sous le nom de traduction automatique brute, est une traduction automatisée d'une langue source à une langue cible à l'aide d'un système tel que Microsoft Bing Translator, Google Translate, Yahoo Babel Fish, ne bénéficiant pas des avantages liés à des ressources de traduction ciblées ou à une intervention humaine. La MT traditionnelle utilise une méthode statistique qui compare une phrase source à une grande base de données de phrases traduites. La phrase traduite qui statistiquement a le plus de correspondances avec la phrase source est choisie comme traduction.
- L'**interprétation** est la restitution orale dans une langue cible d'un discours prononcé dans une langue source. Il existe trois types d'interprétation proposés par l'ICANN :

-
- L'*interprétation simultanée* est l'interprétation en temps réel. Ce type d'interprétation est assurée pour un grand nombre de séances tenues lors des réunions publiques de l'ICANN.
 - L'*interprétation simultanée à distance (RSI)* est assurée en temps réel par des interprètes travaillant à distance, via une plateforme conforme à la norme ISO 24019 « Plateformes de distribution d'interprétation simultanée – Exigences et recommandations ».
 - L'*interprétation consécutive* consiste à restituer un discours dans une langue cible après qu'il a été prononcé dans une langue source (et non pas simultanément). Ce type d'interprétation est utilisé lors de petites réunions en face à face lors desquelles la langue peut constituer un obstacle. En cas d'interprétation consécutive, un interprète participe à la réunion et facilite la conversation en restituant ce qui a été dit une fois que chaque personne a fini de parler. Au sein de l'ICANN, cette forme d'interprétation est le plus souvent utilisée par des cadres supérieurs ou des membres du Conseil d'administration lorsqu'ils se rendent à l'étranger.
 - L'*interprétation de téléconférences* vise à promouvoir la participation et à faciliter la communication lors de téléconférences, par exemple lors des séances de groupes de travail et séminaires web. Au sein de l'ICANN, l'interprétation de téléconférences est assurée simultanément.
- La **transcription** transforme un discours en texte écrit, par exemple pour des procédures judiciaires. La transcription est utilisée pour des événements en direct et des enregistrements audio.
 - La **transcription en temps réel (RTT)** – Lorsqu'un discours est prononcé, un transcripateur humain tape le texte qui est affiché ou diffusé en direct, en temps réel, sur Internet. Le service de RTT peut être fourni sur site ou à distance. La RTT peut être affichée pour une personne, une salle entière ou diffusée dans différents lieux. Par exemple, ce service est utilisé lorsqu'un texte est projeté sur des écrans lors des forums publics de l'ICANN.
 - Le **légendage** est le processus consistant à transformer la narration, les dialogues, la musique et les effets sonores d'une production vidéo en texte affiché sur un écran. Le texte est affiché dans la langue du support et n'est pas traduit dans une autre langue.

Les légendes peuvent être ouvertes ou fermées. Les légendes fermées peuvent être activées ou désactivées en cliquant sur un bouton. Les légendes ouvertes se distinguent des légendes fermées en ce qu'elles font partie intégrante de la vidéo et ne peuvent être désactivées.

- Le **sous-titrage** est un type de traduction audiovisuel ayant des spécifications, des règles et des critères précis. Il impose des restrictions en termes de durée et d'espace qui ont des conséquences directes sur le résultat final. Le sous-titrage dépend de ces paramètres et consiste non seulement à traduire le contexte textuel mais également à tenir compte de l'image et de l'audio.

TRADUCTION

Les traductions doivent être exactes, naturelles et complètes. Un lecteur qui n'est pas familiarisé avec le texte source doit comprendre facilement la traduction. **Exacte**, en reproduisant aussi fidèlement que possible le sens du texte source ; **naturelle**, en utilisant les nuances de la langue cible adaptées au texte source ; et **complète**, en intégrant tous les aspects du sens de façon à être facilement compréhensible dans la langue cible.

Dans le cadre du processus de contrôle qualité de la traduction, le département des services linguistiques de l'ICANN élabore et met régulièrement à jour ses supports source :

1. Un guide de style pour chacune des langues de l'ICANN autres que l'anglais destiné aux traducteurs (la phase 1 est en cours de production).
2. Une formation linguistique destinée au personnel (en place).
3. Une base de données terminologique multilingue (mise à jour chaque mois et mise à la disposition du public via la plateforme Quizlet).
4. Une traduction des noms et fonctions de tous les membres du Conseil d'administration de l'ICANN, des dirigeants des SO/AC et du personnel de l'ICANN (grâce aux mises à jour des RH), etc.
5. Des mémoires de traduction (TM) (constamment mises à jour et transmises aux fournisseurs du département des services linguistiques de l'ICANN, deux fois par mois).

Un **système de gestion des traductions (TMS)** est une plateforme qui prend en charge des tâches de traduction complexes. De nombreux projets de traduction font intervenir des fournisseurs et des équipes internes, qui peuvent être basés dans différents pays, et un TMS aide à coordonner leurs différentes fonctions comme s'ils travaillaient côte à côte.

Le TMS permet aux fournisseurs de services linguistiques d'accéder aux précédentes traductions, ce qui améliore la qualité et simplifie le processus. Le département des services linguistiques de l'ICANN utilise une plateforme TMS de premier plan qui comprend l'outil CAT utilisé par l'ensemble de nos fournisseurs de services de traduction et localisation. Le recours régulier aux fournisseurs de services linguistiques habituels améliore la cohérence et, via une sensibilisation accrue à l'ICANN et sa terminologie, renforce la qualité et optimise les délais.

L'ICANN sait qu'un certain nombre d'experts linguistiques sont présents au sein de la communauté de l'ICANN. Les membres de la communauté peuvent jouer un rôle important en fournissant des commentaires et en aidant à parvenir à un consensus lors de l'ajustement de la terminologie technique à une langue locale.

Afin de garantir la livraison de traductions uniformes et professionnelles, seuls les fournisseurs de services linguistiques auxquels l'ICANN a recours et les experts linguistiques du département des services linguistiques de l'ICANN sont autorisés à traduire des supports créés par l'ICANN.

Bien que les documents traduits ne fassent pas autorité, certains documents spécifiques porteront une mention fournie par le département juridique de l'ICANN (voir ci-dessous).

« Le présent document a été traduit dans cette langue uniquement à titre informatif. Seule la version originale (en anglais) fait foi. Elle peut être consultée à l'adresse suivante : <lien vers le texte original en anglais> ».

Traduction proactive

Tout en respectant la présente politique linguistique, l'ICANN traduira régulièrement un certain nombre de documents anglais en arabe, chinois, français, russe et espagnol, et certains documents rédigés dans ces langues en anglais.

La traduction d'un document dans une langue autre que les six langues de l'ICANN sera considérée comme une demande de traduction spéciale exigeant des fondements convaincants.

Pour les réunions publiques ayant lieu dans des pays où la langue officielle n'est pas l'une des six langues officiellement reconnues par l'ICANN, les supports pourront être traduits dans la langue officielle de ce pays sur demande d'un groupe de parties prenantes et après analyse adéquate et approbation de l'équipe de direction.

En règle générale, lorsqu'ils sont publiés sur le site web icann.org, les types de documents suivants seront traduits de manière proactive dans les cinq langues de l'ICANN autres que l'anglais :

- **Informations de sensibilisation** (les documents d'information destinés à sensibiliser à l'ICANN et son travail), et notamment :
 - Annonces et billets de blog – Actuellement, le département des services linguistiques de l'ICANN traduit de manière proactive les annonces et billets de blog en assurant la traduction une fois que le contenu en anglais a été publié et en procédant à leur publication dans un délai de 24-48 heures ouvrables, selon le cas. L'équipe travaille à la conception d'un processus grâce auquel la publication de l'ensemble des annonces et billets de blog traduits sera effectuée en même temps dans toutes les langues prises en charge.

Remarque : certains billets de blog et annonces portent sur une région précise, et d'autres sont d'intérêt général. Le département des communications mondiales de l'ICANN prend en compte ces facteurs afin d'aider à déterminer les langues cibles et d'assurer des traductions uniquement dans les langues régionales visés par le document en question.

- Communiqués de presse.
 - Bulletins d'information régionaux mensuels.
 - Fiches d'information, brochures, infographies.
 - Supports des réunions publiques de l'ICANN.
 - Supports et présentations des réunions régionales.
- **Documents stratégiques** (stratégie à long terme qui identifie les priorités), et notamment :
 - Plan stratégique de l'ICANN,
 - Plan opérationnel quinquennal et plan opérationnel et budget de l'ICANN,

-
- Rapport annuel de l'ICANN,
 - Statuts constitutifs de l'ICANN (toutes les mises à jour doivent également être mises à jour dans les langues traduites correspondantes),
- **Documents de politiques**, et notamment :
 - Résumés analytiques de documents d'information politiques ; rapports finaux et autres documents similaires rédigés par des SO et AC ; rapports du Conseil de la GNSO ; résumés analytiques des commentaires tirés des forums publics élaborés par des unités constitutives ou des communautés et portant sur des activités d'élaboration de politiques.
Remarque : la politique et les procédures des services linguistiques de l'ICANN prévoient la traduction de résumés analytiques afin de diffuser les points marquants des rapports intégraux et de promouvoir ainsi la participation de la communauté en temps opportun. Les résumés analytiques ne doivent pas dépasser 20 pages.
 - Politiques de consensus
Remarque : La traduction de la politique de consensus est intégrée dans la présente version de la politique et des procédures des services linguistiques dans la mesure où elle est particulièrement utile à la lumière des statuts constitutifs adoptés à la suite du transfert du rôle de supervision des fonctions IANA et de la communauté habilitée.
 - Documents relatifs aux périodes de consultation publique et supports connexes (par exemple, le document principal, les annonces et les informations générales devront être traduits).
 - Déclarations du Comité consultatif At-Large ; documents de gouvernance de l'ALAC et des RALO ; mises à jour des politiques mensuelles ; chartes des SO et AC ; chartes des groupes de parties prenantes et unités constitutives de la GNSO ; chartes et mandats des groupes de travail, etc.
 - Rapports politiques post-réunions de l'ICANN.
 - Projets spéciaux (par exemple, processus accéléré d'élaboration de politiques (EPDP)) après analyse adéquate et approbation de l'équipe de direction.
 - **Supports du Conseil d'administration** – Résolutions approuvées et procès-verbaux pour l'ensemble des réunions ordinaires, extraordinaires et organisationnelles du Conseil d'administration.
 - **Supports du Comité consultatif gouvernemental (GAC)** – Communiqués et documents annexes. Les supports du GAC sont traduits dans les six langues de l'ICANN ainsi qu'en portugais.
 - **Documents de projets spécifiques** – Par exemple : Guide de candidature aux nouveaux gTLD et supports connexes ; projet d'histoire de l'ICANN, transition du rôle de supervision des fonctions IANA, supports liés aux IDN, Initiative de documentation des processus, etc.
 - **icann.org** - Même si la taxonomie de l'ITI imposera les exigences de traduction pour icann.org, des contenus spécifiques seront traduits, tels que :

-
- En-têtes, pieds de page, menus, éléments de navigation, formulaires-étiquettes, boutons, etc.
 - Pages d'accueil, contenus et textes de page web, etc.
 - Sites des réunions publiques de l'ICANN – Certains supports seront traduits dans la langue du pays hôte lorsque cela est possible, ainsi que dans toute autre langue régionale incluse dans les langues de l'ICANN autres que l'anglais, et notamment : page d'accueil des réunions publiques, page dédiée à la logistique des réunions publiques, etc.

Remarque : en raison du caractère dynamique de leurs contenus, les calendriers des réunions publiques de l'ICANN seront uniquement en anglais.

Traduction sur demande

D'autres documents, pouvant inclure des correspondances, des commentaires publics dans une langue autre que l'anglais, des formulaires, des contrats, des projets spéciaux et autres documents juridiques, peuvent être soumis à des fins de traduction par un groupe de parties prenantes ou par le personnel de l'ICANN. La traduction de ces documents sera envisagée sur demande et elle pourra être réalisée après analyse adéquate et approbation de l'équipe de direction.

Parmi les projets sur demande, on peut citer :

- Supports supplémentaires de l'EPDP
- **Documents de projets spécifiques** – Par exemple : Guide de candidature aux nouveaux gTLD et supports connexes ; projet d'histoire de l'ICANN, transition du rôle de supervision des fonctions IANA, supports liés aux IDN, Initiative de documentation des processus, rapports nationaux du GE, publications de l'OCTO et documents commandés, etc.

Remarque : certaines catégories de projets, par exemple les documents relevant de l'EPDP et les documents de projets spécifiques, sont comprises à la fois dans la catégorie Traduction proactive et dans la catégorie Traduction sur demande. Cela est dû au fait que ces catégories de projets comprennent des documents de base, qui sont traduits de manière proactive conformément à la politique et aux procédures des services linguistiques, et des documents supplémentaires (par exemple, des rapports ou études d'experts externes) dont la traduction doit être approuvée. Les rapports nationaux du GE qui ont utilisé des traductions non officielles lors de l'étape d'analyse doivent prévoir une mention, telle que la mention suivante :

« Le présent document a utilisé une traduction non officielle à des fins de recherche. Seule la version (en langue XX) fait foi. Elle peut être consultée à l'adresse suivante : <lien vers le texte original faisant foi. > »

- Documents de gouvernance, contrats, politiques et spécifications, rapports spéciaux, correspondance, plans de mise en œuvre et autres documents similaires.

Remarque : les versions traduites des documents précités doivent contenir la mention suivante, traduite dans la langue concernée :

« Le présent document a été traduit dans cette langue uniquement à titre informatif. Seule la version originale (en anglais) fait foi. Elle peut être consultée à l'adresse suivante : <lien vers le texte original en anglais> ».

En plus des dispositions de la politique et des procédures des services linguistiques relatives aux résumés analytiques, la traduction de l'intégralité d'un rapport peut être assurée sur demande après analyse adéquate et approbation de l'équipe de direction.

- Les documents destinés à un public national ou contenant uniquement des informations propres à un pays seront traduits dans la langue du pays en question. En cas d'informations importantes pour toute une région, la traduction en plusieurs langues peut être requise (par exemple, en espagnol, en français et en portugais pour la région LAC).
- Les documents destinés à une organisation qui attend ou demande une traduction, comme un gouvernement national, peuvent être traduits sur demande.
- Si un document rédigé dans une langue autre que l'anglais doit être traduit en anglais, la version du document rédigée dans la langue source originale fera autorité.
- Si un document rédigé dans une langue autre que l'anglais doit être traduit dans toutes les langues de l'ICANN autres que l'anglais, le document rédigé dans la langue source originale sera d'abord traduit en anglais et la version anglaise deviendra la langue source à partir de laquelle la traduction vers les autres langues devra être effectuée. La version du document rédigée dans la langue source originale fera autorité.

Voici d'autres facteurs qui seront pris en compte dans les décisions de traduction :

- Dans quelle mesure la traduction permettra-t-elle de renforcer l'efficacité de l'ICANN en tant qu'organisation mondiale ?
- Une traduction intégrale est-elle nécessaire ? La traduction d'un résumé analytique suffirait-elle ?
- La traduction peut-elle être effectuée à temps pour assurer la tenue d'une discussion publique plénière sur le sujet abordé ?
- Quelle est la durée de vie du document ? Pendant combien de temps sera-t-il utile ?
- Son contenu sera-t-il prochainement mis à jour ? Si oui, quand faudrait-il effectuer la traduction ?

IMPORTANT :

Tous les supports source élaborés à des fins de publication sur icann.org ou devant être diffusés sous format papier, dans l'une quelconque des langues de l'ICANN autres que l'anglais, seront relus par le département des services linguistiques de l'ICANN afin de vérifier l'exactitude de la terminologie et de mener un processus d'assurance qualité linguistique.

Afin de répondre à la demande de prise en charge, dans une certaine mesure, des langues autres que les langues officielles de l'ICANN, le département des services linguistiques de l'ICANN a lancé le programme « L'ICANN dans votre langue ». Le programme, qui prévoit des processus, des règles et une approche globale, devrait être publié d'ici décembre 2023.

INTERPRÉTATION

Un grand nombre de membres de la communauté préfèrent communiquer dans leur langue maternelle. Bien que beaucoup d'entre eux soient capables de suivre une discussion ou une présentation en anglais, leur manque de maîtrise peut les empêcher de participer aux réunions publiques ou de prendre la parole. L'interprétation apporte un soutien à la communauté mondiale de l'ICANN et facilite grandement la participation des membres présents dont le niveau d'anglais est insuffisant.

Bien que l'interprétation simultanée sur site soit le service d'interprétation assuré par défaut lors des réunions publiques de l'ICANN, la RSI sera utilisée lors des réunions régionales, de la semaine de préparation et de séances spécifiques des réunions publiques afin de tenir compte de facteurs tels que, entre autres, le lieu, le budget, les restrictions liées au lieu de la réunion, les capacités techniques et les questions de sécurité.

La RSI de l'ICANN constitue une solution sur mesure conçue par les équipes des services linguistiques et des services techniques pour les réunions de l'ICANN en collaboration avec le Congress Rental Network (CRN), notre partenaire de technologie et solution d'équipement d'interprétation. Cette solution passe par l'intégration d'une plateforme d'interprétation du secteur des services linguistiques (RSI) avec Zoom.

Réunions publiques de l'ICANN

En règle générale, lors des séances plénières des réunions publiques de l'ICANN, l'interprétation sera assurée dans les six langues de l'ICANN. Certaines réunions peuvent nécessiter un service d'interprétation dans d'autres langues. Étant donné que le site de la réunion exerce une influence sur la participation, l'ajout et la sélection d'autres langues feront l'objet d'un examen et dépendront du site, du budget et du nombre de participants.

L'ICANN demandera à l'hôte de promouvoir la réunion au niveau local et de fournir les informations dans la langue locale, y compris le fait qu'un service d'interprétation sera fourni.

Lors des réunions publiques de l'ICANN, des salles spécifiques accueilleront différents groupes et répondront aux besoins liés aux combinaisons linguistiques. Un soutien peut être fourni sous deux formats : sur site et/ou à distance. Bien que les noms des salles diffèrent en fonction du pays et du site, la configuration habituelle et les combinaisons linguistiques pour chaque salle sont indiquées ci-dessous.

Salle principale – Les séances organisées dans cette salle (cérémonie d'ouverture, forum public, séances intercommunautaires, séances portant sur des sujets d'actualité, séances publiques du Conseil d'administration, etc.) bénéficient d'un service d'interprétation sur site dans les six langues de l'ICANN.

Salle secondaire – Les séances organisées dans cette salle bénéficient d'un service d'interprétation sur site dans un maximum de deux langues de l'ICANN autres que l'anglais. Les

langues peuvent être choisies selon la région où se tient la réunion et les demandes en termes de langue.

Salle de l'ALAC/At-Large – Les séances organisées dans cette salle bénéficient d'un service d'interprétation sur site en anglais, français et espagnol. Ces langues peuvent être remplacées afin de répondre aux besoins spécifiques de RALO (l'AFRALO bénéficie d'un service d'interprétation en français et arabe, l'APRALO bénéficie d'un service d'interprétation en chinois, etc.).

Salle du GAC – Les séances organisées dans cette salle, lorsqu'elles sont destinées au GAC, bénéficient d'un service d'interprétation sur site dans les six langues de l'ICANN et, du fait de son importance pour le GAC, en portugais. Lorsqu'elles sont destinées à d'autres groupes et selon les disponibilités, les séances organisées dans cette salle peuvent bénéficier d'un service d'interprétation dans les six langues de l'ICANN et/ou dans l'une quelconque des six langues de l'ICANN.

Salle de la GNSO - La séance du Conseil de la GNSO ainsi que certaines séances destinées au Groupe des représentants des bureaux d'enregistrement peuvent bénéficier d'un service d'interprétation sur site ou d'un service d'interprétation simultanée à distance (RSI) en chinois, sur demande et après approbation.

Salle de la ccNSO - Certaines séances de la ccNSO bénéficient désormais d'un service d'interprétation simultanée à distance (RSI) en anglais, arabe, français et espagnol.

Remarque : la salle de l'ALAC/At-Large et la salle du GAC ne sont pas exclusivement réservées à des séances menées par ces groupes. D'autres séances nécessitant des services d'interprétation peuvent également être organisées dans ces salles.

Un service d'interprétation en anglais y sera toujours proposé. Si la langue nationale du pays hôte n'est pas l'anglais, un service d'interprétation sera généralement fourni dans la langue officielle ou habituelle du pays en question. Si nécessaire, un service d'interprétation pourra aussi être fourni dans des langues importantes pour le pays ou la région concerné :

- Afrique : les six langues de l'ICANN (facultativement, le portugais).
- Asie/Australie/Pacifique : les six langues de l'ICANN (facultativement, le japonais et le coréen).
- Europe : les six langues de l'ICANN.
- Amérique latine/Caraiïbes : les six langues de l'ICANN (facultativement, le portugais).
- Amérique du Nord : les six langues de l'ICANN.

Les demandes seront évaluées sur la base du nombre de participants escompté, du sujet traité et du budget.

L'interprétation des sessions ouvertes est assurée en temps réel afin de permettre la participation à distance dans toutes les langues prises en charge.

Réunions régionales de l'ICANN

Un service d'interprétation pour les réunions régionales est assuré dans la langue locale afin de soutenir les activités de sensibilisation régionales. Étant donné que le site de la réunion exerce une influence sur la participation, la fourniture d'un tel service d'interprétation fera l'objet d'un examen et dépendra du site, du budget et du nombre de participants.

Le service d'interprétation prévu pour ce type de réunions sera toujours proposé sous la forme d'un service d'interprétation simultanée à distance (RSI).

Semaine de préparation de l'ICANN

En règle générale, lors des séances de la semaine de préparation de l'ICANN, le service d'interprétation sera assuré dans les six langues de l'ICANN. Certaines séances peuvent nécessiter un service d'interprétation dans d'autres langues, et le choix des autres langues fera l'objet d'un examen et devra être approuvé.

Le service d'interprétation prévu pour ce type de séances sera toujours proposé sous la forme d'un service d'interprétation simultanée à distance (RSI).

INTERPRETATION DE TELECONFERENCES

L'ICANN fournit un service d'interprétation de téléconférences dans les six langues de l'ICANN. De plus, afin de servir la région Amérique latine et Caraïbes, un service d'interprétation en portugais peut également être assuré sur demande. Dans un souci de cohérence et d'expertise, les interprètes assurant ce service sont les mêmes interprètes que ceux qui interviennent lors des réunions publiques de l'ICANN.

L'interprétation de téléconférences est facilitée via une application de téléconférence qui a été mise au point par notre partenaire de technologie et solution d'équipement d'interprétation afin de répondre aux besoins de la communauté de l'ICANN. Pour garantir la connexion effective de l'ensemble des participants, et notamment des membres de la communauté disposant d'un accès à Internet limité, ce service comprend également un fournisseur d'audioconférences assistées par un opérateur qui facilite la connexion des appels entrants et/ou sortants par pont téléphonique.

TRANSCRIPTION

Les services de transcription sont généralement fournis pour les téléconférences ainsi que pour les séances ouvertes des réunions publiques. Ces téléconférences et séances sont enregistrées afin d'obtenir des fichiers audio, sous format MP3, qui sont ensuite collectés et envoyés à nos fournisseurs de services à des fins de transcription. La transcription réalisée est soit remise à celui qui en a fait initialement la demande soit, dans le cas des réunions publiques de l'ICANN, publiée sur la page de la séance correspondante.

Les transcriptions sont fournies dans une, plusieurs ou l'ensemble des six langues de l'ICANN lorsqu'une téléconférence ou une séance bénéficie d'un service d'interprétation.

Toutes les transcriptions, indépendamment de la langue, utilisent un modèle pour garantir la cohérence. Ce modèle comprend la mention suivante en bas de la première page :

Le présent document résulte de la transcription d'un enregistrement audio. Si la transcription est en général exacte, elle peut toutefois être incomplète ou inexacte en raison de parties inaudibles ou de corrections grammaticales. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier audio original et non comme un enregistrement faisant autorité.

Avant la publication des transcriptions dans les langues concernées, un processus de relecture est effectué afin de corriger/modifier le document, si nécessaire, sans altérer le message véhiculé dans le fichier audio enregistré.

Réunions publiques de l'ICANN

- Toutes les séances ouvertes sont automatiquement transcrites, et les fichiers audio et transcriptions sont publiés sur la page correspondante du programme de la réunion.
- Pour les séances bénéficiant d'un service d'interprétation, une transcription dans chacune des langues prises en charge sera assurée.
- Après la publication de la transcription anglaise, les transcriptions dans une langue autre que l'anglais seront publiées dès qu'elles seront disponibles.
- Pour les séances à huis clos, veuillez consulter le nouveau document intitulé [Politique et processus d'enregistrement et de transcription de l'ICANN](#).

Réunions régionales et autres réunions en face à face

- Toutes les séances ouvertes en anglais pourront être transcrites sur demande de l'organisateur de la réunion.
- Si la réunion bénéficie également d'un service d'interprétation, les transcriptions pourront aussi être fournies, sur demande, dans les langues de l'ICANN autres que l'anglais.
- Pour les séances à huis clos, veuillez consulter le nouveau document intitulé [Politique et processus d'enregistrement et de transcription de l'ICANN](#).

Téléconférences

- Pour les téléconférences tenues en anglais, une transcription sera fournie sur demande de l'organisateur de la téléconférence.
- Si la téléconférence bénéficie également d'un service d'interprétation, les transcriptions pourront aussi être fournies, sur demande, dans les langues de l'ICANN autres que l'anglais.
- Pour les séances à huis clos, veuillez consulter le nouveau document intitulé [Politique et processus d'enregistrement et de transcription de l'ICANN](#).

Politique et processus d'enregistrement et de transcription de l'ICANN - V1.

1. Objet :

La présente politique prévoit quand il est nécessaire de générer un enregistrement ou une transcription d'une réunion ou d'une séance au sein de la Société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur Internet (ICANN), y compris pour le Conseil d'administration, l'organisation ou la communauté de l'ICANN.

2. Politique et processus

En règle générale, l'ICANN crée et gère les enregistrements et/ou transcriptions de l'ensemble des réunions et séances publiques de sorte à créer un registre accessible au public. Les réunions et séances publiques concernées doivent être prévues bien à l'avance afin de permettre à tous les animateurs et participants de bien comprendre que la réunion ou la séance sera mise à la disposition du public.

Pour toutes les réunions ou séances qui ne sont pas ouvertes ou accessibles au grand public, le processus suivant s'appliquera lorsqu'il sera procédé à un enregistrement (audio et/ou vidéo) ou une transcription intégral. Une demande doit être soumise au département juridique de l'ICANN et préciser les informations suivantes :

- Séance qu'il est envisagé d'enregistrer/de transcrire ;
- Objectif de l'enregistrement/la transcription ;
- Lieu de stockage de l'enregistrement/la transcription ;
- Personnes qui auront accès à l'enregistrement ; et
- Si des informations sensibles ou confidentielles devraient faire l'objet de discussions lors de la réunion/séance.

Cette demande doit être soumise dès que l'on sait qu'une réunion/séance relevant de la présente politique sera organisée. Le département juridique de l'ICANN fera tout son possible pour répondre à l'ensemble des demandes dans un délai de cinq (5) jours ouvrables, ou de deux (2) jours ouvrables en cas de demandes urgentes. Toutes les demandes recevront une réponse. Il est possible de procéder à l'enregistrement ou à la transcription uniquement si la réponse indique que la demande est approuvée.

Pour chaque enregistrement ou transcription réalisé en vertu de la présente politique, les exigences suivantes s'appliquent :

- Tous les participants doivent être informés que la réunion/séance est enregistrée.
- L'enregistrement/la transcription ne sera réalisé que via des services ou fournisseurs approuvés par l'ICANN. L'utilisation de dispositifs personnels afin de réaliser des enregistrements/transcriptions est formellement interdite.
- L'enregistrement/la transcription sera uniquement stocké sur les systèmes de l'ICANN (y compris les solutions en nuage approuvées proposées par l'ICANN) conformément à la politique de conservation des documents de l'ICANN.
- Si l'enregistrement/la transcription n'est pas mis à la disposition du public, seuls les individus autorisés, identifiés dans le formulaire de demande, pourront accéder à l'enregistrement/la transcription
- Les reproductions et diffusions non autorisées d'un enregistrement/d'une transcription sont formellement interdites. La présente politique est entrée en vigueur le 16 mars 2018.

TRANSCRIPTION EN TEMPS RÉEL (RTT)

Les services de transcription en temps réel (RTT) sont généralement fournis lors des réunions publiques de l'ICANN (lors de certaines séances), des ateliers du Conseil d'administration et des réunions du Conseil d'administration.

Lorsque la RTT est fournie lors de séances ouvertes, les transpositeurs réalisent une transcription qui sera publiée sur le site web de la réunion.

Pour les séances avec transcription en temps réel, la transcription correspondra à ce qui est réellement dit. Il sera uniquement procédé aux corrections des fautes et des noms écorchés ainsi qu'à l'ajout de signes de ponctuation et de textes manquants présents dans le fichier audio enregistré. Il ne sera apporté aucune modification à la transcription du message enregistré contraire au fichier audio.

Le modèle du document final comprendra toujours la mention suivante en bas de la première page :

Le présent document résulte de la transcription d'un enregistrement audio. Si la transcription est en général exacte, elle peut toutefois être incomplète ou inexacte en raison de parties inaudibles ou de corrections grammaticales. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier audio original et non comme un enregistrement faisant autorité.

Lors des réunions publiques de l'ICANN, voici certaines des séances nécessitant une transcription en temps réel :

- Cérémonie d'ouverture.
- Séances du Conseil d'administration.
- Séances portant sur des sujets d'actualité.
- Forum public de l'ICANN.
- Séances du GAC.
- Réunion du Conseil de la GNSO.
- Réunion ordinaire et organisationnelle du Conseil d'administration de l'ICANN.

D'autres séances, qui ne sont pas indiquées ci-dessus, peuvent bénéficier d'un tel service selon la disponibilité, sur demande et après approbation.

Remarque : l'une des nouvelles fonctionnalités de Zoom ajoutées à sa plateforme permet de fournir des sous-titres/légendes automatiques générés par une machine. Cette fonctionnalité est très différente du service RTT humain décrit ci-dessus.

Actuellement, il ne s'agit pas d'une solution adoptée par l'ICANN mais d'une solution pilote visant à évaluer le service à des fins d'une potentielle inclusion dans la gamme d'outils proposés par l'ICANN.

LÉGENDE DE VIDÉO

Le service de légendage de vidéo est fourni pour des vidéos conçues par l'ICANN et publiées sur le site web de l'ICANN ou d'autres plateformes en ligne.

Remarque : le légendage de vidéo est produit à l'aide d'une plateforme standard du secteur qui permet au linguiste de travailler sur des segments temporels afin de pouvoir insérer et afficher convenablement le texte. Cette plateforme permet également de travailler par phases, garantissant ainsi que l'ensemble des étapes requises sont bien suivies (légendage, relecture).

SOUS-TITRAGE DE VIDÉO

Le service de sous-titrage de vidéo est fourni pour des vidéos conçues par l'ICANN et publiées sur le site web de l'ICANN ou d'autres plateformes en ligne.

Remarque : le sous-titrage de vidéo est produit à l'aide d'une plateforme standard du secteur qui permet au linguiste de travailler sur des segments temporels afin de pouvoir insérer et afficher convenablement le texte. Cette plateforme permet également de travailler par phases, garantissant ainsi que l'ensemble des étapes requises sont bien suivies (sous-titrage, relecture).

Il est prévu qu'une révision de la présente politique **soit effectuée** lors de l'**exercice fiscal 2025**.

